



Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de
la formation, de la jeunesse
et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2020

Réouverture des écoles dès le 11 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

Chers parents, chères et chers élèves,

Le Conseil fédéral vient de permettre la reprise de l'enseignement en classe pour l'école obligatoire dès le 11 mai. Cette décision fait partie d'un plan d'assouplissements par étapes du semi-confinement assorti de mesures de protection adéquates pour notre pays et pour notre canton. Du point de vue sanitaire, les autorités fédérales ont décidé cette réouverture des classes pour deux raisons. D'une part, les enfants présentent généralement peu de symptômes. D'autre part, les enfants jouent un rôle très marginal dans la propagation du virus.

Voir nos écoles redevenir des lieux d'étude et de vie est une très bonne nouvelle et nous pouvons nous en réjouir. Je suis cependant consciente que cette rentrée particulière s'accompagne d'incertitudes et peut générer des inquiétudes. Par ce courrier, je souhaite vous présenter les principes en fonction desquels l'école sera organisée ces prochaines semaines, quelles mesures nous entendons prendre concernant les personnes vulnérables et quelles conditions de promotion, d'orientation et de certification vont être fixées à l'issue de cette année. Ces règles organisationnelles ont été concertées entre tous les cantons romands.

Si vous souhaitez plus de détails sur ces questions, je vous invite à consulter le site www.vd.ch/coronavirus-enseignement ou à contacter votre établissement.

Retour progressif en classe et service d'accueil scolaire (SAS)

- **1P à 8P** : du 11 au 21 mai, les élèves sont scolarisés par demi-classe en alternance un jour sur deux. Autrement dit, la moitié de la classe sera présente le lundi, l'autre moitié le mardi et ainsi de suite. Pour savoir si votre enfant commence le lundi 11 mai ou le mardi 12 mai, vous serez contactés par votre établissement. En parallèle, le service d'accueil scolaire (SAS) poursuit sa mission durant cette période. Il garantit l'accueil des élèves dont les parents travaillent et qui sont sans solutions de garde les journées sans école. Attention, les horaires du SAS seront les mêmes que ceux de l'école. Si vous souhaitez y avoir recours, merci de vous annoncer dès que possible au secrétariat de votre établissement. Dès le 25 mai, les cours ont lieu normalement, par classe entière, et le SAS cesse son activité.
- **9S à 11S et RAC** : au minimum jusqu'au 29 mai, les élèves sont scolarisés par demi-classe en alternance un jour sur deux. Autrement dit, la moitié de la classe sera présente le lundi, l'autre moitié le mardi et ainsi de suite. Pour savoir si votre enfant commence le lundi 11 mai ou le mardi 12 mai, vous serez contactés par votre établissement. Un service d'accueil est mis en place pour les élèves dont les parents travaillent et qui sont sans solutions de garde durant les journées sans école. Ceux-ci sont accueillis prioritairement dans leurs classes ou, si nécessaire, dans des locaux annexes sous surveillance du personnel de l'établissement scolaire.

Dans cette période d'enseignement alterné, les directions veilleront, dans la mesure du possible, à prendre en compte les demandes des familles pour convoquer simultanément leurs enfants.

Les cantines et les devoirs surveillés devront également être à nouveau accessibles dès que possible et respecter les règles définies par les autorités sanitaires. Dès le 11 mai prochain, l'offre en transports publics ou scolaires est en principe identique à celle du 13 mars.

Mesures sanitaires

Dans les écoles, les autorités sanitaires fédérales demandent que la distanciation sociale soit respectée entre adultes. Cette règle est aussi à respecter entre adultes et enfants si la situation le permet. Elle n'a par contre pas à être observée entre enfants. La reprise alternée de la présence en salle de classe décrite ci-dessus permettra aux élèves et aux enseignant.e.s de s'habituer à nouveau à l'espace scolaire (salle de classe, cours de récréation, bâtiment scolaire, réfectoire, etc.) tout en intégrant les nouvelles règles sanitaires avec le pragmatisme raisonnable qu'exige la vie habituelle d'une école. Il s'agira, par exemple, d'éviter de se serrer la main ou de faire en sorte qu'une fiche soit distribuée par un élève plutôt que par un.e enseignant.e. Les écoles seront équipées de matériel supplémentaire permettant un lavage de main régulier et les locaux seront désinfectés plusieurs fois par jour. Toutes les mesures sanitaires sont décrites dans une directive départementale (accessible sur www.vd.ch/coronavirus-enseignement).

Personnes vulnérables

D'après les autorités sanitaires, il existe plusieurs catégories de « personnes vulnérables » face au COVID-19. Il s'agit notamment des personnes de plus de 65 ans ou souffrant d'une des maladies suivantes : hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, cancer en cours de traitement. Votre établissement vous indiquera où trouver un formulaire qui vous permettra d'indiquer si votre enfant fait partie d'une de ces catégories ou s'il vit avec une personne qui en fait partie. Il est aussi disponible sur www.vd.ch/coronavirus-enseignement. Votre enfant bénéficiera alors d'un enseignement à distance qui aura pour objectif de lui permettre de suivre les éléments centraux du programme suivi par ses camarades. A terme, un retour à l'école est envisagé pour les élèves concernés dans un environnement aménagé pour eux et dans le respect des consignes sanitaires spécifiques. Ces dispositions sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire mais elles peuvent changer suivant l'évolution de la pandémie et les décisions fédérales.

Conditions de promotion, de certification et d'orientation

Le DFJC a assoupli les conditions d'orientation, de promotion et de certification en suivant deux principes : le respect de l'égalité des chances et l'atténuation de l'effet de la pandémie sur le cursus des élèves. C'est pourquoi, il a pris les trois décisions suivantes :

- la moyenne obtenue au 1^{er} semestre sera comparée à celle obtenue jusqu'au 13 mars et c'est la situation globale la plus favorable à l'élève qui est retenue ;
- tous les élèves en situation d'échec et considérés comme des « *cas limites* » seront promus, passeront leur année ou obtiendront leur certificat au lieu de voir leur situation évaluée par le conseil de direction. Un élève est en situation de « *cas limite* » lorsqu'il ne satisfait pas, de peu, aux conditions de réussite ;
- en dehors de ces « *cas limites* », les élèves en échec pourront se prévaloir de « *circonstances particulières* » pour être promu sur demande des parents et sur préavis du

conseil de classe. Dans l'examen de leur situation, les conseils de direction se fonderont sur une analyse globale de la situation de l'élève, y compris depuis son retour en classe.

Ces mesures et la description précise des « *cas limites* » sont détaillées dans une directive et sur www.vd.ch/coronavirus-enseignement.

J'espère que ces informations répondent à une partie importante des nombreuses questions que vous vous posez. L'établissement de votre enfant se mettra en contact avec vous prochainement pour préciser plus concrètement encore les modalités de cette rentrée du 11 mai prochain. Mon département et moi-même sommes convaincus que les mesures d'organisation que nous avons prises nous permettent à la fois une reprise sereine de l'enseignement en classe tout en respectant les exigences et la vigilance sanitaires indispensables pour continuer à faire face de manière responsable à la pandémie actuelle.

L'école a démontré, ces dernières semaines, à quel point elle est une institution précieuse et indispensable pour préparer l'avenir de nos enfants et donc de toute notre société. Après le défi du passage à l'enseignement à distance, nous allons, ensemble, vers une nouvelle étape : celle de parvenir à adapter une nouvelle fois notre école publique pour faire avancer les élèves malgré la pandémie. Je suis pleinement consciente de l'effort conséquent que cette nouvelle étape représente pour toutes les familles du Canton. En ce sens, je tiens à vous adresser ma profonde reconnaissance.

En vous remerciant vivement pour votre précieuse collaboration et pour votre engagement, je vous transmets, Mesdames, Messieurs, chers parents, chères et chers élèves, mes cordiaux messages.



Cesla AMARELLE